



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JANVIER 2025 A 21 H**

Le dix janvier deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et VIALARET Jean-Christophe.

Etaient absents excusés avant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Liliane LUGOL, Mathieu CROUZET a donné procuration à Stéphane DOLO, Kévin DELON a donné procuration à Serge CHARONNAT, Charles LONJOU a donné procuration à Sylvie PAGES-GRATADOUR.

Monsieur Sébastien NODARI est désigné comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Personnel : Modification des effectifs**
- 2 – Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCPLL : plan de financement**
- 3 – Rénovation du presbytère : avenant lot gros œuvre n°2**
- 4 – Convention de prestations de services pour la programmation de la saison culturelle suite à la création de l'amphithéâtre en plein air**
- 5 – Aide en faveur de Mayotte suite au passage du cyclone Chido**
- 6 – SIFA : adhésion nouvelles communes**
- 7 – Questions diverses**

Sébastien NODARI est désigné comme secrétaire de séance

Avant d'aborder l'ordre du jour, il convient d'approuver le compte rendu de la précédente réunion, à savoir le compte rendu du 6 décembre 2024.

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé à la majorité avec une abstention celle de Marion BASTIT.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

Pas de décision prise depuis la dernière séance.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Monsieur Jacques MARZIN, vice-président à la communauté de communes à l'économie et à l'attractivité du territoire va faire un point d'actualité.

Monsieur Jacques MARZIN fait un point sur la nouvelle charte du parc naturel régional des causses du Quercy.

Depuis 2023, le PNRCQ (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy) révisé sa Charte. Un travail de concertation est en cours, d'abord avec ses délégués, communaux et intercommunaux. Kevin Delon est le délégué pour la commune de Lalbenque. Bertrand Goureau est le délégué pour la communauté de communes. Je suis invité à certaines réunions

en tant que vice-président en charge du développement économique et attractivité du territoire. Ce travail de concertation mobilise aussi des acteurs associatifs ou consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'industrie ...) mais aussi des citoyens qui peuvent participer à des groupes de travail ou des réunions publiques.

21 communes sont candidates à leur insertion dans le PNRCQ, essentiellement dans le Tarn & Garonne, autour de Caylus, qui partage avec notre cause les mêmes richesses géologiques. Si leur candidature est retenue, ce seront 116 communes et 185 000 ha qui seront concernés.

La nouvelle Charte couvrira la période 2027-2042. Elle sera a priori organisée autour de trois ambitions :

- **Ambition 1** : Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs. Il s'agit de travailler à préservation et la valorisation de l'immense patrimoine naturel de notre territoire : géologie, eau, biodiversité, patrimoine naturel et bâti
- **Ambition 2** : Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux. La Charte développe une vision de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et des énergies renouvelables
- **Ambition 3** : Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants. Le projet de Charte définit des ambitions sur l'accès aux services, notamment publics, au logement, à la culture.

Cette belle réflexion renvoie cependant à un défi démocratique que devra prendre en compte la gouvernance du Parc. Comme le PETR ou la communauté de Commune, les élus qui participent à sa gouvernance ne sont pas élus au suffrage universel direct. La vision que la Charte développe ne sera donc jamais validée par un vote direct de la population. Et des changements dans les exécutifs communaux, départementaux ou régionaux ne pourront pas infléchir ces orientations politiques qui s'inscrivent sur 15 ans : le temps long en politique !

Second défi, le Parc, comme le PETR n'a pas de compétences propres, mais des missions, des ambitions. Il mène donc des actions qui relèvent des compétences d'autres collectivités :

- si l'ambition 1 relève clairement des missions historiques des parcs autour des ressources naturelles, ce n'est pas le cas des autres ;
- l'ambition 2 renvoie aux compétences économiques des communautés de communes et de la Région, qui ne partagent pas toutes les mêmes visions. Elle implique aussi une articulation avec les missions des chambres consulaires ;
- l'ambition 3 renvoie surtout aux compétences sociales du département.

Il revient donc au Parc de trouver sa place, par subsidiarité, sans doute en faisant émerger des innovations sociales et organisationnelles qui pourront inspirer les différentes arènes de débat public et de production des politiques publiques locales, sans s'y substituer. Je pense notamment à la dynamique sur les énergies renouvelables dans notre territoire.

ORDRE DU JOUR

1 – Personnel : Modification des effectifs

Madame le Maire indique les besoins de créations de postes pour les différents services :

Service cantine :

Suite au départ d'un adjoint technique contractuel sur emploi permanent à 31 h/semaine le 6/01/2025, il convient de créer :

- *un poste d'adjoint technique contractuel pour le mois de janvier 2025 à 32.5 h/semaine de classe pour palier au départ de l'agent,
- *un poste d'adjoint technique contractuel pour un an en accroissement temporaire d'activité à 31 h /semaine à compter du 1/02/2025.

Service technique :

Besoin de création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet, les principales missions seront les suivantes : gestion du marché hebdomadaire, du marché aux truffes, les missions d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique), travaux avec l'équipe d'entretien des espaces verts et voirie à compter du 1/02/2025.

Service entretien :

Suite à l'envoi du tableau d'agent promouvable pour 2025, il convient de créer le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 01/12/2025, date de la possibilité d'avancement de grade.

Monsieur Jean-Christophe VIALARET constate qu'il n'y a qu'un seul poste de créé au niveau du service technique alors qu'il y a eu le départ de 2 agents.

De plus, l'agent pour le poste à créer est déjà dans la collectivité mais il est mis à disposition par Prosport jusqu'au 31/01/2025.

Madame le Maire précise que nous sommes en cours de recrutement pour un poste au service technique dans le secteur du bâtiment et des infrastructures et nous avons également un agent en maladie. Un remplacement devrait avoir lieu dans les meilleurs délais et il est prévu de pourvoir les deux postes mais nous avons peu de candidatures pour l'instant.

Après examen et délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la création des postes ainsi proposés et autorise Madame le Maire à signer les contrats et arrêtés correspondants.

2 – Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCPLL : plan de financement

La commune de LALBENQUE n'a pas au cours de cette mandature sollicité de fonds de concours auprès de la communauté de communes. Suite à la procédure validée en conseil communautaire du 21/10/2021, il est possible de solliciter une enveloppe de 20 000 € sur la mandature par commune, allouée en un ou plusieurs fonds de concours.

Je vous propose de solliciter un fonds de concours de 20 000 € pour aider au financement de la création de l'amphithéâtre et les abords de l'église ST QUIRIN.

La mobilisation de ce fonds de concours sera sur la partie de dépenses liées au terrassement, voirie, réseaux divers de l'opération d'aménagement public.

Le plan de financement global est modifié comme suit :

CREATION DE L'AMPHITHEATRE ET ABORDS DE ST QUIRIN				
Plan de financement				
Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	Montant	%
Travaux, honoraires, études	412 732.65 €	495 279.18 €	DETR*	117 908.00 € 28.6 %
			Région*	30 000.00 € 7.3 %
			Département*	64 621.00 € 15.7 %
			Leader	62 000.00 € 15.0 %
			Fonds de concours	20 000.00 € 4.8 %
Total	412 732.65 €	495 279.18 €	294 529.00 €	71.36 %
FCTVA à récupérer			81 245.60 €	
Fonds libres nets ou emprunt y compris la tva			119 504.58 €	

Observations :

Stéphane DOLO rappelle que dans la campagne électorale, l'estimation du chiffrage de ce projet était à 90 000 €, et il est aujourd'hui de 495 279 € TTC.

Stéphane DOLO demande si les pierres vont être traitées pour éviter la porosité. Madame le Maire indique qu'un produit doit être déposé afin d'imperméabiliser.

Stéphane DOLO demande également si une commission d'accessibilité et de sécurité doit passer pour valider cet aménagement.

Serge CHARONNAT indique qu'il va se renseigner auprès de la commission du service d'incendie et de secours.

Après examen et délibération, le conseil municipal valide à la majorité avec 4 votes CONTRE (Stéphane DOLO, Géraldine MOLES, Mathieu CROUZET et Jean-Christophe VIALARET) la sollicitation d'un fonds de concours à la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne à hauteur de 20 000 € et valide le plan de financement modifié.

3 – Rénovation du presbytère : avenant lot gros œuvre n°2

Madame le Maire rappelle le marché initial du LOT 2 gros œuvre validé pour un montant de 275 315.50 € HT, soit 330 378.60 € TTC.

La proposition d'avenant de la maîtrise d'œuvre pour le LOT 2 entre les moins-values de la nouvelle solution de gros œuvre et les plus-values, l'avenant est de – 5 726.91 € HT soit – 6 872.29 € TTC.

Le montant du Lot gros œuvre LOT 2 passe de 275 315.50 € HT et 330 378.60 € TTC à 269 588.59 € HT et 323 506.31 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de l'avenant en moins-value du lot gros œuvre LOT 2 à – 5 726.91 € HT et - 6 872.29 € TTC et autorise Madame le maire à signer l'avenant correspondant et les pièces afférentes.

4 – Convention de prestations de services pour la programmation de la saison culturelle suite à la création de l'amphithéâtre en plein air

Suite à la fin des travaux de l'amphithéâtre et des abords de l'église ST QUIRIN, il est nécessaire d'assurer la programmation de l'animation de ce lieu pour la saison estivale 2025.

Pour cela, il a été confié la partie animation à Gwen Rio de l'association BABEL GUM pour 6 représentations durant la saison et cela pour deux années 2025 et 2026 pour commencer.

Le financement prévisionnel du LEADER prévu par délibération du 7/06/2024 permettrait de financer une partie de cette animation, le montant du coût de fonctionnement est fixé à 25 000 €.

Il convient de prévoir une convention entre la commune et l'organisateur de la programmation pour la gestion et le suivi de ces prestations de services.

Philippe SUDRES demande si nous pourrions connaître la programmation à l'avance avant que le choix soit fait.

Madame le Maire indique qu'il est prévu dans la convention que le travail soit fait en collaboration avec un groupe d'élus (n'importe quel élu peut participer à ce travail, elle appelle au volontariat).

Géraldine MOLES demande s'il y aura une incidence sur la subvention allouée annuellement à l'association Babel Gum. Magali COQUOIN indique que vraisemblablement, il n'y a pas de lien entre les deux.

Sébastien NODARI indique que nous avons un financement du LEADER pour la partie animation et cela représenterait une subvention de 9 000 €, donc un reste à charge de 16 000 € sans déduire une partie des recettes des spectacles.

Stéphane DOLO demande à connaître la capacité des spectateurs sur ce lieu.

Madame le Maire indique qu'il a 160 places assises et qu'il y aura l'installation de chaises supplémentaires pour une capacité totale de 250 places.

Madame le maire détaille les points de la convention avec la partie recettes, l'association souhaite récupérer 70 % des recettes la première année, la mairie avait proposé 40 %.

Pour la recherche de financements complémentaires, l'association souhaite tout consacrer à la qualité du spectacle. La commune aurait souhaité récupérer un % de ces financements.

Géraldine MOLES donne l'information que le budget serait de 2000 € par représentation pour 6 représentations annuelles au budget global de 12 500 € et elle indique que les spectacles coûtent chers et ce budget par spectacle représente un plancher.

Paméla ROUSSEAU trouve que cette proposition de convention avec ces 6 représentations est pour l'instant plutôt abstraite, car on ne sait pas ce qui va se faire en ces lieux.

Myriam LEZOURET-CONQUET souhaite que cela fonctionne bien, et cela va donner une autre dynamique pour le village avec l'accompagnement des restaurateurs. On ne prend pas de risques avec Gwen Rio de l'association BABEL GUM, elle est connue et professionnel et elle devrait amener du monde.

Après examen et délibération, le conseil municipal valide à la majorité avec 3 ABSTENTIONS : Charles LONJOU, Sylvie PAGES-GRATADOUR et Paméla ROUSSEAU la proposition de convention de prestations de services pour la programmation de la saison culturelle suite à la création de l'amphithéâtre de plein air et autorise Madame le Maire à signer cette convention et toutes pièces afférentes.

5 – Aide en faveur de Mayotte suite au passage du cyclone Chido

Madame le Maire rappelle la catastrophe à Mayotte et propose de faire un don équivalent de 2 000 €.

Après examen et délibération, le conseil décide à l'unanimité de verser un don de 2000 € au profit de Mayotte par l'intermédiaire de l'AMF46 avec la protection civile ou la croix rouge.

6 – SIFA : adhésion nouvelles communes

Le SIFA nous a fait parvenir une demande d'adhésion de 3 nouvelles communes, les communes de BEAUREGARD, ST MARTIN LABOUVAL et SAINT PROJET.

La commune doit donner son accord pour ces nouvelles adhésions.

Après examen et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion de 3 nouvelles communes adhérentes au SIFA, Beauregard, St Martin Labouval et Saint Projet.

7 – Questions diverses

Myriam LEZOURET-CONQUET présente le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) en complément du plan communal de sauvegarde.

Ce document peut être communiqué, le plan communal de sauvegarde doit rester confidentiel.

Myriam LEZOURET-CONQUET explique la démarche et le travail fait par plusieurs élus.

Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la commune, il sera un document facile à lire, à comprendre.

Il est détaillé en fonction des différents types de risques.

La commune est divisée en 5 zones du fait de son étendue, exemple : au nord de la commune en direction de Cahors et le sud-est de la commune du côté de Balach, cela représente une distance de près de 15 kms.

Il faut indiquer les risques territorialisés, exemple : risques types naturels : inondations, glissement de terrain, risque de gonflement et retrait d'argile, risque d'incendie.

La typologie des risques doit être détaillée, ils sont référencés au nombre de 10, ils doivent être validés par le service compétent de la Préfecture :

Pour chacun de ces risques, une fiche est détaillée avec ce qui doit être prévu AVANT / PENDANT / APRES.

A la fin de ce DICRIM sera fourni un kit d'urgence, avec les conseils et les bonnes pratiques, ainsi que les numéros d'urgence, les sources et les liens utiles.

Après l'exposé de Myriam LEZOURET-CONQUET, Madame le Maire la remercie pour tout ce travail.

Myriam LEZOURET-CONQUET demande à l'assemblée comment ils souhaitent procéder pour la communication, l'information aux habitants.

Philippe SUDRES indique qu'il faut présenter un document synthétique.

Marie DELPECH indique qu'il faudrait en faire une version plus courte, une synthèse avec les différents risques. L'information peut se faire sur le marché du samedi matin, un flyer sur 4 volets, sur le site internet de la mairie, quelques exemplaires disponibles à l'accueil de la mairie.

Myriam LEZOURET-CONQUET indique que plusieurs communes ont rédigé le document, elles sont limitrophes à la commune.

Marie DELPECH demande si on pourrait faire des actions sur le marché avec plusieurs communes car la population qui visite le marché correspond bien au territoire élargi.

Myriam LEZOURET-CONQUET indique qu'il va falloir jouer collectif sur le plan d'actions du plan communal de sauvegarde à développer.

Pour le PCS, il faut trouver des relais de quartiers, St hilaire, péliissié, pechpeyroux, c'est pourvu, reste à trouver sur les secteurs Emeliès, Riols et Rescousseris.

Stéphane DOLO demande des précisions sur le nouveau fonctionnement de la déchèterie avec le SYDED.

Marion BASTIT indique que l'on peut s'inscrire pour obtenir un pass déchèterie (monpassdechets.syded-lot.fr) mais il fonctionnera qu'à partir du mois d'avril.

Stéphane DOLO demande pourquoi il y a moins de poubelles au point de collecte de l'étang.

Pamela ROUSSEAU demande si la collecte peut être faite plusieurs fois sur certains secteurs comme à l'étang.

Marion BASTIT indique que le SICTOM passe déjà plusieurs fois car c'est souvent plein.

Stéphane DOLO demande à vérifier l'affichage à la salle des fêtes pour les coordonnées des élus référents lors des locations.

Géraldine MOLES indique qu'il y a des problèmes de stationnement devant la salle des fêtes de ST HILAIRE.

Plus aucune question à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 13 minutes.

Fait à Lalbenque, le jeudi 16 janvier 2025

Le Secrétaire de séance,

Sébastien NODARI.

Le Maire,

Liliane LUGOL.



Aucune observation n'est faite et le compte rendu de la séance du 10 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité avec l'abstention de Mathieu CROUZET car absent lors de la réunion.